

**ARRONDISSEMENT DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
CANTON DE MODANE
COMMUNE DE VALMEINIER**

N° 39-04-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Éric TALLIA, Marc MOMET, Sami BAUDIN, Denis BOUVIER, Christiane JOET, Romain MALLEVAL, Philippe EXCOFFIER, Isabelle DELEGLISE, Stéphane LEVAVASSEUR.

Absents ayant donné procuration : Marion BERNOLLIN à Denis BOUVIER et Jonathan CHARDON à Romain MALLEVAL.

Date de convocation : 26/03/2024

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONCERTATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – SECTEUR COTE ABERT - DECISION DE PROLONGATION DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 est en cours sur le secteur de Côte Abert pour permettre l'augmentation des capacités du parking existant en lui ajoutant un niveau supplémentaire. Le rehaussement ainsi généré permettra à la SEMVAL d'implanter sur le toit de la structure la gare de départ d'une nouvelle télécabine qui viendra remplacer l'actuel télésiège du Roi. Il rappelle la délibération du 11 mars 2024 par laquelle le conseil municipal a engagé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, décidé la mise en œuvre de l'évaluation environnementale et défini les modalités de la concertation.

Monsieur le Maire présente donc le bilan intermédiaire de la concertation :

Les modalités de concertation prévues du 13 mars au 05 avril 2024 étaient les suivantes :

- Mise à disposition d'une information sur la procédure en Mairie et sur le site internet de la mairie <https://www.valmeinier.fr>
- Mise à disposition d'un registre en Mairie pour recueillir les avis, idées et propositions
- Possibilité d'écrire à M. le Maire de Valmeinier par courrier en Mairie ou par mail, à l'adresse mairie@valmeinier.fr

Elles ont été intégralement mises en œuvre et ont présenté les formes suivantes :

1. Mise à disposition d'une information sur la procédure en Mairie et sur le site internet

Dès le 12 mars, une publication spéciale expliquant l'objet de la déclaration de projet, la procédure mise en œuvre et un rappel des modalités de concertation a été mise en ligne sur le site internet de la Mairie. La délibération 15-03-2024 du 11 mars 2024 a également été publiée. La page sur laquelle les informations ont été mises a été visitée 45 fois.

Le document mis en ligne a également été mis à la disposition du public en Mairie, avec le registre, pour informer la population de l'évolution du PLU en cours.

En parallèle, un avis relatif à la délibération informant de la mise en route de la procédure avec évaluation environnementale et rappelant les modalités de la concertation a été publié dans le journal La Maurienne le 14 mars 2024.

2. Mise à disposition d'un registre en mairie pour recueillir les avis, idées et propositions

Ce registre a été ouvert dès le 12 mars en mairie de Valmeinier. La délibération 15-03-2024 du 11 mars 2024 et une note d'information sur l'objet de la déclaration de projet, la procédure et la concertation prévue y ont été intégrées, pour la bonne information de chacun. Il est resté ouvert jusqu'au 05 avril 2024 à 17h00, comme prévu par la délibération.

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre. L'observation reçue par mail le 05 avril 2024 a été intégrée au registre.

3. Possibilité d'écrire à M. le Maire, par courrier ou par mail

Aucun courrier n'a été adressé à M. le Maire sur le sujet.

Un mail a été adressé à M. le Maire sur le sujet. Les points relevés sont :

- La concertation ne présente pas une durée suffisante pour permettre aux habitants de s'exprimer, en raison notamment d'une publicité tardive
- La nécessité d'agrandir le parking de Plan Périne est liée à la construction d'une télécabine
- La restructuration du domaine skiable, la construction de la télécabine et la surélévation du parking de Plan Périne en découlant méritent une meilleure concertation avec la population, notamment en raison des coûts d'investissement que cela représente et de la nécessaire prise en compte du changement climatique qui menace l'économie du ski à court ou moyen terme.

Au vu des remarques et interrogations soulevées par le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sur le secteur de Cote Abert (nommé localement Plan Périne), M. le Maire constate qu'il apparaît nécessaire d'apporter des informations complémentaires aux habitants sur cette évolution de PLU. Il propose donc de prolonger la concertation pendant toute la durée des études nécessaires à l'élaboration du dossier, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'une information sur la procédure en Mairie et sur le site internet de la mairie <https://www.valmeinier.fr>
- Mise à disposition d'un registre en Mairie pour recueillir les avis, idées et propositions
- Possibilité d'écrire à M. le Maire de Valmeinier par courrier en Mairie ou par mail, à l'adresse mairie@valmeinier.fr

Il précise que la municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

A l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan final au conseil municipal qui en délibérera.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L103-2,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2024 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme, décidant de soumettre la procédure à évaluation environnementale et fixant les modalités de la concertation,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu les résultats de la concertation présentés précédemment et la proposition de M. le Maire de prolonger la concertation

Considérant qu'il ressort de cette première étape la nécessité d'informer davantage la population de la procédure d'évolution du PLU en cours sur le secteur de Cote Abert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de prolonger la concertation pendant toute la durée des études nécessaires à l'élaboration du dossier
- Fixe les modalités de concertation de la façon suivante :
 - Mise à disposition d'une information sur la procédure en Mairie et sur le site internet de la mairie <https://www.valmeinier.fr>
 - Mise à disposition d'un registre en Mairie pour recueillir les avis, idées et propositions
 - Possibilité d'écrire à M. le Maire de Valmeinier par courrier en Mairie ou par mail, à l'adresse mairie@valmeinier.fr
- Précise que la municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

A l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan final au conseil municipal qui en délibérera.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Alexandre ALBRIEUX,
Maire de Valmeinier.

